

**Réponse de Claude Malhuret, Maire de Vichy,  
à la tribune du groupe d'opposition « Ensemble, Réussir Vichy »  
datée de Février 2012 mise en ligne sur le site Internet de la Ville**

Madame Réchard confond réaménagement et sécurisation d'un prêt.

La Ville a contracté en 2006 un emprunt de 7 millions d'euros environ auprès de la banque Dexia. Ce qui représente aujourd'hui environ 12 % du montant total des emprunts restant à rembourser par la Ville (qui est de 54 millions d'€). La ville a décidé ces deux dernières années pour cet emprunt de prolonger de trois ans - et non de dix ans comme l'écrit Madame Réchard - la durée de ce remboursement pour réduire le taux d'intérêt (actuellement de 5, 15 %). Par ailleurs, les intérêts dus, suite à ces réaménagements, sont bien payés chaque année comme pour n'importe quel prêt. La renégociation des prêts sont des pratiques courantes pour les collectivités comme pour les entreprises.

Madame Réchard s'abstient en revanche de parler de ce qui compte vraiment : la situation globale de la dette de notre ville est tout à fait satisfaisante. Sa durée de vie résiduelle (durée restant avant son extinction totale), de moins de 15 ans, est bien en-dessous de la moyenne nationale. L'encours de notre dette n'a cessé de décroître ces dernières années. Il est passé de 74 millions d'€ en 1995 à 54 millions d'€ aujourd'hui. Le taux moyen des emprunts de la ville était bien de 3, 51 % en 2011. L'emprunt visé par Madame Réchard même s'il a un taux légèrement plus élevé n'obère en aucune façon la capacité d'emprunt de la ville pour l'avenir.